



**MAIRIE DE CLARET**

04-67-02-93-80  
mairie@claret.fr  
www.claret.fr

**Convocation à la séance du conseil municipal**

\*\*\*\*

Chères et chers collègues,

J'ai l'honneur de vous informer que le conseil municipal se réunira  
**Le jeudi 18 juillet 2024 à 18h30, à la salle du conseil.**

Je vous prie de participer à cette séance dont l'ordre du jour est le suivant :

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 juin 2024**

- 39-1** Rétrocession Mas des Verriers
- 40-2** Procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers affectés à l'exploitation de la compétence « éclairage public »
- 41-3** Convention de prestations de services pour l'utilisation de la balayeuse
- 42-4** Reconduction de l'adhésion avec Gites de France et renouvellement de la convention de mandat, pour la saison 2025
- 43-5** Rétrocession lotissement Le Bragalou
- 44-6** Convention de travaux de renforcement/ sécurisation sur le réseau de distribution publique d'électricité et d'éclairage public

**Questions diverses et points d'information**

Comme vous le savez, le conseil municipal ne peut valablement délibérer que si le quorum est atteint. A ce titre, au moins 10 membres qui la composent doivent être présents.

Je vous remercie donc de bien vouloir s'il vous plait, confirmer votre présence par mail, auprès de madame Sonia LURAC, [sonialurac@claret.fr](mailto:sonialurac@claret.fr) avant le 16 juillet prochain. En cas d'absence, vous trouverez ci-joint un pouvoir.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de croire, chers et chères collègues, en mes sentiments les meilleurs.

Fait à Claret, le  
15 juillet 2024

Le Maire  
Philippe TOURRIER

